



Paris, le 4 juillet 2013

CEREMA : comité de suivi du 2 juillet 2013

Les Cabinets "BATHO-DUFLLOT" réunis ... une dernière fois !

Il nous aura fallu attendre lundi après-midi pour apprendre que la réunion du 2 juillet se tiendrait le lendemain selon notre exigence partagée de la remise en place du Comité de suivi sous pilotage des deux cabinets ministériels.

Et c'est avant la fin de cette même réunion que nous apprendrons le limogeage de l'une des deux ministres signataires de l'accord sur le Cerema.

Ne reste donc plus, parmi ces deux dernières, que l'une des deux ministres engagées « moralement » par le protocole sur le Cerema, Cécile DUFLLOT, engagée cependant aussi par ailleurs dans ... l'abandon des missions d'ADS et le démantèlement de l'ATESAT !

Il est évident que ce sujet sera l'un des dossiers sur lesquels la FEETS-FO s'entretiendra avec Philippe MARTIN, le nouveau ministre de l'écologie, dès que nous le rencontrerons.

Échanges préalables :

Lors d'un échange préalable, FO a rappelé que le cataclysme budgétaire imposé à l'écologie (-7% de crédits dans le projet de budget 2014 au global) visait en fait tous les champs de compétences ministériels.

De l'assistance aux collectivités aux infrastructures de transport, tous les services et parties de services des MEDDE/METL (et plus fortement encore leurs établissements publics) comme la précisait le [communiqué de la FEETS-FO de la veille](#)).

Ni la directrice adjointe du cabinet Batho ni son homologue du cabinet Duflot ne nous démentiront...

Passé ce rappel du contexte dans lequel s'inscrit désormais la création du Cerema, les deux représentants des ministres ont formulé le vœu que Bercy permette néanmoins le respect des engagements contenus dans le protocole en matière de moyens ... n'en cachant désormais plus l'éventualité !

Sur ces questions budgétaires, FO a par ailleurs dénoncé le manquement au protocole de la part de l'administration qui conduit la préfiguration à utiliser une partie des budgets 2013 de fonctionnement des onze services pour la constitution du siège et l'acquisition des futurs logiciels comptables communs.

Des exigences en partie satisfaites :

Les deux cabinets répondront ensuite à deux de nos exigences, à savoir :

1. séquencer le [calendrier des réunions](#) du comité de suivi à la fois sur les contraintes réglementaires et sur les
2. présenter les [principes sur les régimes indemnitaires](#).

sujets, jusqu'à présent mis sous le boisseau (les sujets concernant plus directement les personnels),

Thèmes des réunions du Comité de suivi :

Comme cela apparaît sur la proposition remise en séance, l'administration a bien compris la commande et sa légitimité.

FO a demandé que soient ajoutés d'autres sujets, notamment :

- ajouter à la cartographie des PCI son évolution (l'administration nous a remis l'état des lieux actuels de cette cartographie sous forme papier, nous en diffuserons la version électronique qui doit nous être adressée),
- ajouter au bilan du prépositionnement l'état des lieux de la vacance, les moyens prévus pour la résorber et la question de la fluidité des parcours,
- ajouter au point sur la préparation du programme annuel 2014 la cartographie des emplois par site au 1.1.2014,
- ajouter la stratégie et le « *qui fait quoi ?* » entre les différents étages de la fusée CEREMA les directions et autres partenaires.

Mais l'unité intersyndicale ne résistera pas à la recherche d'une date supplémentaire, les autres organisations insistant pour caler une réunion fin juillet...

Projet de décret-cadre :

C'est donc la ... [15^{ème} version du projet de décret](#) qui était présentée. FO y a fait valoir un certain nombre d'observations et/ou - le plus souvent seul -, de réserves.

Ainsi nous avons demandé que le lien avec les collectivités locales soit réaffirmé dans le décret (à l'article 2 relatif aux missions).

Concernant le Conseil d'administration, FO a salué la logique du « quatre-quarts » (représentants de l'État / des collectivités territoriales / des personnels / personnalités qualifiées).

Concernant les représentants de l'État (développement durable/urbanisme/transports/budget), nous avons fustigé le choix du "4^{ème} larron", le ministère du budget étant déjà présent, de droit avec voix consultative même, au travers de « *l'autorité chargée du contrôle financier* » et de « *l'agent comptable* ».

Le ministère du budget apparaissant comme le pire ennemi du ministère (et du service public dans son ensemble !), ajouter un

...en l'absence des deux cabinets, mais aussi sans doute du directeur de la recherche et de l'innovation !

Et ce pour une réunion dont l'ordre du jour ⁽³⁾ apparaît même d'ores et déjà intenable...

Régimes indemnitaires :

L'administration nous a remis en séance la fiche correspondante (lien ci-dessus) ; il y apparaît que l'état des lieux « *a été dressé au cours de l'année 2012* ».

Or son examen est prévu lors de la prochaine réunion à l'ordre du jour invraisemblable et l'administration n'a toujours pas cru utile de nous communiquer cet état des lieux !

Nous avons donc saisi cette occasion pour exiger que l'administration cesse de nous adresser les documents au dernier moment (quand ce n'est pas en séance), nous plaçant - délibérément ? - dans l'impossibilité de les étudier au préalable.

Associations de collectivités locales :

Une date sera recherchée en vue d'une réunion qui serait élargie aux associations de collectivités locales (Régions, Départements, Villes / Communes).

Cette réunion devrait se tenir en septembre.

troisième représentant de Bercy dans le Conseil d'administration reviendrait à notre avis à faire entrer ... le loup dans la bergerie !

Nous y verrions plus légitimement le ministère en charge de la Sécurité routière ou - mieux !- celui de la Justice (par rapport aux bâtiments publics) ou celui en charge de la Recherche (en cohérence avec la vocation du Cerema, la présence du ministère en charge de la Recherche étant d'ailleurs explicitement prévue au conseil scientifique et technique (cf. 1^o de l'article 15)).

Pour ce qui concerne les questions dont l'examen est susceptible d'être demandé par les représentants des personnels (article 6), forts du piège dans lequel étaient tombés les signataires de l'accord VNF, FO a demandé :

- que soit précisé qu'il suffit que la demande soit faite par « deux » représentants des personnels (et non la majorité des quatre

qui aurait pu être interprétée comme plus de deux...),

- que le délai permette de faire cette demande une fois connu l'ordre du jour (et pas avant),
- qu'il soit clairement écrit que cette faculté ne se limite pas à un seul point.

Par ailleurs FO a contesté l'insertion à ce même article de la possibilité de dématérialiser le conseil d'administration via la banalisation de la visioconférence.

L'administration a ensuite plaidé en faveur d'un article 8 créant la fonction de commissaire du Gouvernement (qui serait confiée au secrétaire général des MEDDE/METL).

Cette proposition laissant présager la mise en place d'une supervision de toutes les directions générales, nous la considérons a priori intéressante à creuser.

Mais lorsque nous avons demandé à l'administration d'en clarifier le rôle et de nous convaincre de son intérêt, elle n'y est pas parvenue, manquant d'arguments au point de nous laisser penser qu'il s'agissait là un simple « copier/coller » "pompé" au hasard dans des décrets d'autres organismes...

Après réflexion (et recherche par ailleurs), FO y a décelé deux inconvénients :

1. confier ce rôle au SG du ministère en ferait un juge et partie (ce qui serait difficile à soutenir au Conseil d'État) ; c'est d'ailleurs si vrai que, lorsqu'il en

existe dans les conseils d'administration d'organismes, ce commissaire du Gouvernement est généralement un fonctionnaire de ... Bercy (cf. supra !),

2. rares sont les établissements publics administratifs (EPA) à avoir un commissaire du Gouvernement, il s'agit généralement des établissements à caractère industriel et commercial (EPIC) ; au moment où la *sui generis* de l'EPA VNF conduit à la banalisation des emplois précaires de saisonniers de droit privé, cette disposition serait de mauvais augure pour l'avenir du Cérema si elle était retenue.

A l'article 9, FO a obtenu une précision mettant à l'abri les agents de services communs au Cérema et à un autre organisme de se retrouver placés sous l'autorité administrative d'agents d'autres organismes.

Nous nous sommes cependant étonnés de cette hypothèse dans la mesure où ce type de service commun n'apparaît pas dans les organigrammes...

...et que le préfigurateur nous a assuré qu'il n'en élaborait pas un autre, pour le futur, à l'insu du Comité de suivi...

Dernière correction, à la demande de FO : le décret prévoyait que les frais de déplacements pouvaient être remboursés à tous les membres des différents conseils... sauf aux membres des conseils territoriaux.

Cet "oubli" sera corrigé.

Prochaine réunion du Comité de suivi :
jeudi 25 juillet 2013 (de 10 h à 16 h)

A son ordre du jour :

- finalisation du décret-cadre,
- principes pour les délégations de pouvoir au DG,
- cartographie des CAP,
- modalités de gestion (des personnels),
- état des lieux et propositions pour les régimes indemnitaires,
- point PSI / Bascule paie,
- point sur le prépositionnement,
- point sur le cycle 2013-09,
- préparation du cycle 2014-01.

Pour FO, ce calendrier demeure intenable !